

Séance du 16 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize septembre 2015 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. DOUET M. COUQUILLOU L. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. SASSIER F. CHOUARD M-A. PLAULT E.

Absents excusés : Mme RAGUIN N. et M DOURY R.

Mme Élixa PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du vingt-cinq juin deux mil quinze. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

I - FINANCES COMMUNALES

- Reversement du dépôt de garantie pour le logement N°1 sis 3, place de l'Abbé Péan

II- STEP (Station d'Épuration)

- Choix de l'entreprise pour la construction de la nouvelle station d'épuration du Bourg

III- PERSONNEL COMMUNAL

- Régime indemnitaire des agents communaux

IV - AFFAIRES GÉNÉRALES

- Proposition de transfert de la compétence gaz au SIEIL

V - QUESTIONS DIVERSES

I - FINANCES COMMUNALES

• Reversement du dépôt de garantie pour le logement N°1 sis 3, place de l'Abbé Péan

Après état des lieux de sortie, le Conseil Municipal **DÉCIDE** le reversement intégral du dépôt de garantie d'un montant de deux cent quarante euros (240,00 €) effectué lors de l'entrée dans les lieux le 2 octobre 2014, à Monsieur Lionel BOURGET, locataire sortant du logement N°1 sis, 3 place de l'Abbé Péan.

STEP

• Choix de l'entreprise pour les travaux de la création de la station d'épuration du Bourg

Considérant l'avis de la commission d'examen des offres qui s'est réunie le vendredi 11 septembre 2015, après analyse de ces deux offres par le bureau d'études SAFEGE et après notation des trois critères de sélection : prix, valeur technique et délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention (David BARDON), **ACCEPTE** la proposition de classement des offres retenue par la commission d'analyse des offres et **RETIENT** la société ERSE pour un montant estimatif de 295 898,59 HT prenant en compte les options 1 et 2 correspondant respectivement à la réhabilitation du poste de refoulement et l'installation d'un dégrilleur automatique,

PERSONNEL COMMUNAL

• Modification du coefficient maximum de modulation applicable à l'indemnité d'administration et de technicité

Par délibération en date du 9 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de revaloriser le coefficient maximum pour l'IAT en le portant de 6 à 8.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et de services en matière d'efficacité énergétique

Il est proposé aux communes du département de rejoindre le SIEIL et de bénéficier ainsi des améliorations du service, résultat des nouveaux rapports instaurés avec le concessionnaire.

Monsieur le Maire précise que chaque commune supporte les dépenses correspondant aux compétences qu'elle a transféré au SIEIL ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale sous la forme du reversement au SIEIL de la redevance de concession, terme R1, dit de fonctionnement, dont l'objectif est de donner à la collectivité les moyens de procéder au contrôle communal.

Monsieur le Maire demande aujourd'hui que le Conseil municipal accepte de transférer la compétence gaz de la commune au SIEIL.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE D'ADHÉRER** au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) dans le domaine de sa compétence gaz, **DE TRANSFÉRER** cette compétence au SIEIL, autorité concédante, organisatrice du service public de la distribution publique du gaz et de son contrôle, **DE TRANSMETTE** au SIEIL, tous les documents en sa possession pour assurer la continuité du service public et de son contrôle, **DE COTISER** dans le cadre de cette compétence aux dépenses correspondantes et d'administration générale, en transférant la redevance de concession au SIEIL, laquelle redevance est destinée à assurer à l'autorité concédante les moyens de financer le contrôle communal.

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES SCOLAIRES

1) Rentrée scolaire 2015-2016

L'école Yvan Pommaux comptabilise 51 élèves : 11 CE2, 17 CM1 et 23 CM2 soit un total de 51 élèves, répartis en une classe de 24 élèves de CE2/CM1 avec Mme BATTIAU et une classe de 27 élèves CM1/CM2 avec Mme PINAUDIER et Mme ROUSSELLE.

Les TAP auront lieu le lundi de 15h25 à 16h25. Pour la première période, du 7 septembre au 12 octobre 2014, trois activités sont proposées : marche athlétique animée par M Michel LHERITIER, initiation à la photographie, animée par M Guillaume HAREUX et les p'tits scientifiques, animés par le Domaine de la Pougé.

Les deux enseignantes s'occuperont d'un quatrième groupe pour pratiquer les arts du cirque tandis que le cinquième groupe fera du graphisme.

2) Fonds d'amorçage

Le fonds d'amorçage, versé par l'Etat et permettant de compenser les dépenses pour les activités périscolaires, a été versé en totalité pour l'année scolaire 2014-2015 pour un montant de 3 570,00 €, correspondant à 90,00 € par élève. La demande du fonds d'amorçage pour l'année 2015-2016 a été effectuée.

3) Enseignement catholique du diocèse de Tours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les trois communes du RPI Eves & Manse ont reçu un courrier sollicitant une demande financière pour les élèves inscrits à l'école privée de l'enseignement élémentaire de Sainte-Maure-de-Touraine « le Couvent », qui résident sur les trois communes avec effet rétroactif depuis 2010. Au niveau du RPI, cela représente 50 inscriptions.

Or, l'académie considère que nos trois écoles font partie d'un même regroupement pédagogique, avec les moyens de transport mis en place. Considérant en outre qu'une garderie périscolaire et une restauration scolaire sont en place dans chacune des trois écoles, les trois communes estiment cette demande irrecevable et refusent la demande de participation. Un courrier commun a été envoyé au Diocèse de Tours.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES

• Reprise d'affaissements d'entourages d'arbres

Suite à l'affaissement des trottoirs autour des fosses des arbres effectués par l'entreprise DAGUET, la société TAE a effectué une réfection complète des trottoirs endommagés au lotissement le Hameau des Plaudières, rue du Réveillon courant juillet. Ces travaux ont été pris en charge par l'assurance GROUPAMA, assureur de l'entreprise DAGUET. A cette occasion, les deux trottoirs du lotissement le Hameau des Plaudières, route de la Lèvrerie et allée des Lilas ont été réalisés en enrobé noir. Les travaux effectués par TAE donnent entière satisfaction.

• Travaux connexes liés à la LGV SEA

Le planning des travaux connexes est le suivant :

- le 5/10 - midi : arrivée des dernières offres.
 - le 5/10 – PM : ouverture des plis par le maître d'ouvrage.
 - le 6/10 – PM : remise des plis au maître d'œuvre (je me rendrai en Mairie de Maillé dès 14h pour cela).
 - le 20/10 –présentation de l'analyse des offres et du classement des entreprises. **14h en mairie de Maillé**
- Cela nécessite la présence des élus. Nous déciderons ensemble de la pertinence de la négociation avec les entreprises.
- le 27/10: Négociation avec les entreprises. **14h en mairie de Maillé**
 - le 30/10 :choix définitif des entreprises et notification aux entreprises non retenues .**8h30 mairie de Maillé**
 - le 16/11 : Notification aux entreprises retenues.
 - le 18/11 : Envoi de l'Ordre de Service pour le lancement de la période de préparation – Fait par le maître d'œuvre.
 - du 23/11 au 4/12 : Période de préparation pour les entreprises.
 - le 24/11 – PM : Réunion préparatoire avec les élus et les entreprises.
 - le 30/11 : Envoi de l'Ordre de Service pour le lancement des travaux fait par le maître d'œuvre.
 - le 7/12 : Début des travaux.

• Place Abbé Péan

Après avoir signalé la dégradation de la place Georges Poivilliers face aux logements communaux réalisés lors des travaux d'aménagement du centre bourg, la société EIFFAGE est venue la constater. La commune est en attente de la réponse apportée.

BÂTIMENTS PUBLICS

• Toilettes abribus

Les travaux des toilettes abribus sont terminés. Les plafonds intérieurs et extérieurs ont été effectués par Bruno DEWITTE, notre employé communal.

• Préau de l'école

Le préau de l'école, ayant besoin d'un bon rafraichissement, l'agent communal Bruno DEWITTE l'a repeint et changé

les plinthes existantes. Un projet de fresque, animé pendant les TAP par le Domaine de la Pouge, est prévu.

• **Classe de l'école**

Le volet d'une des deux classes ne fonctionnant plus, le moteur sera changé prochainement.

• **Gymnase**

Il avait été convenu avec la présidente de l'ABCD, Nadine RAGUIN, de peindre le plafond et les murs du club house pendant les vacances d'été. Notre agent communal, Bruno DEWITTE a effectué ces travaux. Aussi, sur les poteaux métalliques, des protections ont été installées.

• **Club House**

Considérant que le réfrigérateur du club house est d'une grande vétusté, Monsieur le Maire propose de prendre en charge son remplacement. L'ensemble des élus approuve.

• **Abribus dans le Parc Désiré Charpentier**

Madame Marie-Ange CHOUARD demande si l'abribus sera installé dans le Parc Désiré Charpentier afin que les enfants puissent se protéger en attendant le car scolaire. Monsieur David BARDON souligne qu'une réunion de la commission bâtiments aura lieu prochainement pour faire le tour des points à traiter concernant les bâtiments communaux.

PAVE et Agenda d'Accessibilité

La reprise des travaux du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) aura lieu le 21 septembre 2015 avec la commission concernée.

Le travail de diagnostic pour l'accessibilité des bâtiments a été réalisé par le PACT d'Indre-et-Loire. L'Agenda sera réalisé pour fin septembre 2015.

TRAVAUX SMAEP

M Fabrice GRANGE, délégué au SMAEP de Maillé, informe les élus que ces travaux consistent à renouveler le réseau d'eau potable du lieudit la Gautraie au lotissement le Hameau des Plaudières. Il signale que la société HUMBERT devait procéder à la pose de la canalisation par éclatement dans le Hameau de la Gautraie. Cependant, il s'avère que l'éclatement est impossible techniquement et la société HUMBERT a dû procéder à la pose de la canalisation en tranchée ouverte.

Il souligne aussi que la borne incendie au lieudit la Gautraie a été changée. M Fabrice GRANGE ajoute également que la société HUMBERT est agréablement surprise par la compréhension des administrés face à ces travaux.

MAIRIE

• **Site internet**

M David BARDON, adjoint informe que le site internet sera mis en ligne prochainement..

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les présidents des quatre communautés de communes (CC du Grand Ligeillois, CC de Loches Développement, CC de la Touraine Sud et CC de Montrésor) organisent une réunion d'information et d'échanges le 18 septembre 2015 à la salle des fêtes de Manthelan pour communiquer sur les dernières avancées législatives de la loi NOTRe et aussi sur le calendrier de mise en œuvre du projet de fusion.

Les 68 communes et les 4 Communautés de communes du Sud Touraine devront émettre un avis définitif sur le schéma départemental avant le 31 décembre 2015.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• **Mile et Asept : deux associations de Sainte-Maure-de-Touraine pour l'insertion locale**

Madame Marie-Jo GREFFIER annonce aux élus que le président de la MILE et l'ASEPT est dorénavant M Christian BARILLET. Ces deux associations ont désormais le même conseil d'administration et le même bureau. Madame Marie-Jo GREFFIER précise que les entreprises peuvent faire appel à celles-ci pour des besoins ponctuels.

MANIFESTATIONS

1) Inauguration de la Place Georges Poivilliers

L'inauguration de la Place Georges Poivilliers aura lieu le samedi 3 octobre 2015 à 10h00. De nombreuses personnalités seront présentes. Monsieur le Maire sollicite les élus pour l'organisation de cette manifestation en proposant des idées. Monsieur le Maire émet qu'une exposition de vieilles cartes postales en sépia sera affichée sur la gloriette.

4) Journée culturelle

La journée culturelle aura lieu le dimanche 4 octobre 2015 dans la salle socioculturelle. Sylvie PÉRAULT précise également qu'une vingtaine d'exposants seront présents.

PROCHAINES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 1^{er} octobre 2015 durant laquelle une visite de la ferme (ancien viager) sera proposée pour définir un projet de réalisation.

Les réunions de conseil municipal suivantes auront lieu les jeudi 5 novembre 2015 et 3 décembre 2015.

La séance est levée à 23h20.